

Villemoiron en Othe vous informe ...

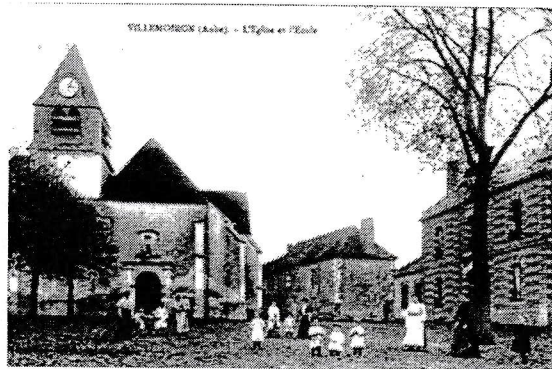
Octobre 2010

Tél : 03.25.46.67.91

Adresse mél : mairie.villemoiron@wanadoo.fr

Permanences les mardis et jeudis de 14h à 18h
et le vendredi de 14h à 16h.

En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre M. le Maire,
Roland Frelin au 03 25 46 77 34 ou 06 31 47 09 75



Histoire d'eau.

Les factures d'eau sont distribuées et à acquitter pour le 15 octobre. Une augmentation certes, mais sans exagération. Bien sûr l'eau est une denrée précieuse qui se raréfie et comme dit l'adage, « tout ce qui est rare est cher » !

L'historique de l'eau qui coule dans chaque foyer, les anciens Villemoironiens le connaissent bien : Jacques Benoît a déjà publié « La grande aventure de l'eau » rédigée par Solange Marais.

Cette eau vient de la source de Surançon, au lieu-dit « chemin de Valdreux ». En 1832, elle alimentait une mare où s'abreuvait le bétail et servait pour éteindre les incendies. Mais une telle manne n'a pas échappé aux habitants de Villemoiron. Après bien des vicissitudes, l'architecte troyen Leboulanger dresse plans et devis (48 000F). Mais la commune manque de ressources et la construction d'une mairie-école est prévue ; le projet tombe donc à l'eau : on est le 14 février 1864.

Vingt ans plus tard, le 23 novembre 1884, Charles Ranvier met en avant l'utilité publique du projet d'amenée d'eau potable de Surançon à Villemoiron. Le 26 septembre 1886, plans et devis sont enfin acceptés. Le montant du devis est de 51 000F, 14 000F sont en caisse, la coupe des bois peut produire 12 000F ; un emprunt de 25 000F est contracté auprès de particuliers.

Le 18 septembre 1887, l'eau de Surançon est à Villemoiron ! Un jet d'eau sur la place ! , mais rien de prévu pour les hameaux (haut de Surançon et Craney !) les habitants de Craney ont fait une pétition mais rien n'y fait : ils

attendront 80 ans pour bénéficier de l'eau courante ! Mais Villemoiron n'était pas en retard pour avoir l'eau sur l'évier.

2010 : Quid de la gestion de l'eau et de sa qualité ?

La source est une source abondante qui s'écoule jusqu'à Villemoiron en pente naturelle. Pendant 108 ans, l'eau fut quasiment gratuite : juste une taxe à payer en fonction du nombre d'arrivées d'eau. En 1995, les compteurs furent installés. La gestion est assurée par la commune sur un budget bien spécifique. La commune adhère au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDEA) qui entretient le réseau. Le maire et le conseil municipal fixe le prix du M³. La location du compteur et l'abonnement alimentent le fonds de roulement pour tous travaux à venir. La redevance pollution s'est rajoutée ces dernières années et est reversée à l'Agence de l'Eau. Joint à la facture, chacun peut prendre connaissance du contrôle sanitaire ; une assez forte teneur en pesticides est toujours à déplorer (cf article du 21 septembre 2010 dans Libération Champagne).

Quelques travaux sont envisagés :

- clôturer le périmètre de protection de la zone de captage
- mise aux normes des raccordements entre le réseau et les compteurs (suppression des conduites en plomb)
- réserve d'eau pour Villemoiron.

Notre village a la chance d'être alimenté en eau par une bonne et généreuse source. Sachons la protéger en la respectant et en l'économisant.

MARIAGES

Samedi 21 août chargé pour Jacques Benoit, Maire honoraire et Roland Frelin, Maire.

En ce jour ensoleillé de la fin août, ils ont marié Sophie Van Espen et Alexandre Lalli en la maison communale. C'est devant leurs témoins Claire, Charlotte, Nicolas et David, leurs familles et de très nombreux amis qu'ils se sont dit oui uniquement pour le meilleur.

C'est ensuite dans notre église Saint Sébastien que Sophie et Alexandre ont confirmé leurs vœux de se prendre pour mari et femme devant le frère Bertrand Dufour venu pour l'occasion. Nous leur souhaitons tout le bonheur qu'ils attendent de cette union.



Juste après la cérémonie est venue l'heure de la confirmation des vœux de Marie-Claude et Joël Dupuy ainsi que Ghislaine et Jean-Paul Solarek respectivement parents et beaux-parents de Roland Frelin.

L'émotion était fortement palpable dans les regards des *jeunes mariés* mais aussi dans la voix des deux officiers de l'état civil. Il est forcément émouvant de *remarier* ses parents et beaux-parents. Après avoir renouvelé leurs vœux devant leurs témoins Emmanuelle, Isabelle, Amélie, Thierry et

Alexis, leurs familles et leurs amis dont certains venaient de Hollande, tout le monde a rejoint la salle des fêtes pour le traditionnel vin d'honneur. Nous leur souhaitons plein de bonnes choses.

Passage au tout numérique !

Grand succès pour le conseiller « tous au numérique » et son camion d'information samedi 18 septembre. C'est sous un radieux soleil, avec beaucoup de patience et de gentillesse que les conseils pour le passage au tout numérique audiovisuel ont été dispensés à toutes les personnes en quête de précisions. Ces informations pertinentes éviteront sûrement des déboires dus à des conseils hasardeux donnés par des personnes incompetentes. Un N° (non surtaxé) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : **0 970 818 818**.

Certaines aides pour la mise en place d'équipements pour la réception sont possibles selon conditions et situation géographique.



Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Chaque année en France, 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication due au monoxyde de carbone (CO), et 90 en décèdent.

N'importe qui peut être victime de cette intoxication, qui survient souvent lorsqu'on pratique des gestes simples de la vie quotidienne telle la mise en route du chauffage ou de l'eau chaude (chauffe eau à gaz). Elle peut se présenter sous une forme aiguë (vertiges, perte de connaissance, impotence musculaire) et nécessite alors une prise en charge d'urgence ou sous une forme chronique, beaucoup plus difficile à repérer: à la longue, elle peut entraîner des troubles cardiaques ou respiratoires et peut perturber le développement cérébral des enfants et notamment leur fonctionnement intellectuel. **Il est donc essentiel que chaque citoyen, soit vigilant afin de dépister au plus tôt cette intoxication encore mal connue.**

Dans une majorité des cas, les accidents résultent :

- de la **mauvaise évacuation des produits de combustion** (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- de l'**absence de ventilation dans la pièce** où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- du **défaut d'entretien des appareils** de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint
- de la **vétusté des appareils**
- de la **mauvaise utilisation de certains appareils** (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes...)
- de l'incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (ex : foyer ouvert et chaudière).

Tous les types d'appareils, quel que soit le combustible utilisé, sont une source de monoxyde de carbone, en quantité

variable selon la nature de ce combustible et la qualité de la combustion.

Les familles socialement et économiquement fragiles sont plus exposées au risque d'intoxication au CO car les appareils de chauffage sont vétustes, leur entretien et celui des systèmes de ventilation peuvent être négligés par souci d'économie. Il y a rarement une seule victime, mais plus souvent toute une famille, parents et enfants.

Des cas d'intoxication collective sont observés régulièrement dans des grandes surfaces, des restaurants, des églises ou des patinoires, faisant alors plusieurs dizaines de victimes de tous âges.

TAXES FONCIÈRES

Attention, les personnes n'étant pas mensualisées doivent payer leurs taxes foncières, sous peine de majoration,

avant le 15 octobre 2010

au Trésor Public d'Aix en Othe.

Fête des citrouilles

Samedi 23 octobre, le comité des fêtes organise **la fête des citrouilles**.

Rendez-vous à 15h30 à la salle des fêtes où différents ateliers seront proposés (maquillage, découpages et décors sur citrouilles). Le défilé costumé commencera à 17h, à la recherche de friandises.

Citrouilles, bonbons et gâteaux seront les bienvenus pour les enfants gourmands.

Alors venez tous costumé(e)s!

Renseignements et dons de citrouilles au 03 25 46 74 50.

CINÉMA À ST MARDS-EN-OTHE

Vendredi 15 octobre à 20h : INCEPTION

Mercredi 20 octobre à 17h30 :

TOY STORY 3

MANIFESTATIONS AUX

ALENTOURS

1er octobre : *ERVY-LE-CHATEL Rencontre avec Alain Dommanget, auteur des « Grandes Affaires Criminelles de l'Aube » et des « Nouvelles Affaires Criminelles de l'Aube » Rendez-vous à partir de 20 h à la Halle Circulaire. Renseignements au 03 25 76 88 78.

2 octobre : *AIX-EN-OTHE – Conférence – débat sur les souterrains refuges du département de l'Aube par Matthieu Micoulaut. Salle Jeanson de la Mairie à 15 h organisée par l'ARPA. Contact 03 25 80 61 24.

*MARAYE-EN-OTHE – Repas Choucroute annuel à 12 h30 à la salle des fêtes, sur réservation. 03 25 80 75 69

*CIEBA - Atelier : Peinture décorative à l'ancienne sur un objet en porcelaine avec un artisan de l'atelier CYPRAEA (Supplément de 10 € pour cet atelier). Informations et réservations : 03 25 40 10 59.

*BERULLE – Projection de film documentaire « L'art de vieillir » de Jean – Luc Raynaud. Projection suivie d'un temps d'échange avec des invités surprise. Entrée : 3 €. A 19 h Soirée « Scène ouverte » : musique, danse, conte, théâtre... Contact : 03 25 70 03 05.

*ERVY-LE-CHATEL – Marché du livre de 9 h à 18 h dans la salle des fêtes. Stands de bouquinistes, auteurs et libraires, séance de dédicaces.

. A 19 h rencontre avec Paul Maugendre, spécialiste du roman policier, dans la salle des fêtes. A 21 h 30 « Monsieur Armand » au bar Le Postillon. Informations au 03 25 76 88 78.

3 octobre : *VAUCHASSIS - 40ème fête du cidre nouveau sur la place de la mairie à 15 h. 03 25 75 86 95.

9 octobre : * CIEBA - Atelier : Modelage et sculpture de l'argile (enfants et adultes) Fabrication et restitution de l'objet réalisé en terre crue et découverte du site de la Ronde des feux à travers un univers artistique dédié au travail de la terre et des arts du feu. Visite du parc de fours à bois, démonstration de cuisson « raku » et exposition de pièces anciennes et contemporaines. Informations et réservations 03 25 40 10 59.

10 octobre : *LAGESSE – Vide-grenier

*CIEBA - Sortie : Voyage à travers les arbres de l'Arboretum Jean Beugnon

Sillonons cette magnifique collection d'arbres provenant du monde entier, et y découvrir les mythes et légendes que recèle chacun d'entre eux. Puis récolte des feuilles en vue de créer son propre herbier le week-end d'après. Informations et réservations 03 25 40 10 59

*CIEBA - Sortie : Initiation et découverte des différentes espèces de champignons des forêts du Pays d'Armance avec des passionnés de la Société Auboise de Botanique.

Visite de la champignonnière de Cussangy puis dégustation des produits du terroir. Informations et réservations 03 25 40 10 59

*VILLEMAUR -SUR-VANNE - Dîner dansant à la salle polyvalente. 03 25 40 56 85.

16 et 17 octobre : *AIX-EN-OTHE – Sortie 2 jours à Kirrwiller pour spectacle Royale palace. Organisé par le club des anciens et des amis d'Aix.

Contact : 06 75 15 06 14.

17 octobre : *MESSON – Chorale La Volière en concert à 15 h à l'église.

23 octobre : *CIEBA - Atelier : Confection d'un herbier (enfants et adultes).

Après un temps de séchage, nous nous retrouvons afin de confectionner chacun son propre herbier.

Informations et réservations 03 25 40 10 59

*LES CROUTES – Soirée choucroute dans la cour de la mairie. 03 25 70 62 45.

24 octobre : *CHAMPCHARME – Fête de la Pomme à la Ferme des Charmes. Pressée de pommes toute la journée. Poneys, quads, paint-ball. Marché du terroir, artistes, artisans. Restauration sur place aux stands des producteurs. Informations 03 25 70 12 80.

30 octobre : *CIEBA - Montage d'un nichoir pour mésanges et/ou mangeoire. Démonstration et fourniture du matériel par un spécialiste de LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) Informations et réservations 03 25 40 10 59

*AIX-EN-OTHE – Fête de la citrouille Concours de la plus belle citrouille.

Si vous désirez participer à ce journal, n'hésitez pas à nous faire parvenir un article à la mairie.

IPNS

Ne pas jeter sur la voie publique